

---

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2020, À 19 H  
TENU À HUIS CLOS PAR VIDÉO ZOOM

---

Le conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge siège en séance extraordinaire ce 17 décembre 2020. Sont présents à cette séance : Madame la Mairesse DEBBIE LAPORTE, mesdames les conseillères CHRISTINE FRANCOEUR, NATHALIE DENAULT et LISE A. ROMAIN, messieurs les conseillers GAÉTAN GRAVELINE et PIERRE VAILLANCOURT.

Secrétaire d'assemblée: la directrice générale/secrétaire-trésorière madame NAOMIE RIVET.

---

## **ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM
  2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
  3. PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021
  4. PÉRIODE DE QUESTIONS
  5. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2021
  6. ADOPTION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2021
  7. TAUX D'INTÉRÊT PERÇU SUR TAXES EN ARRÉRAGES
  8. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE
- 

---

### **1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**

---

Après constatation du quorum, madame la mairesse DEBBIE LAPORTE souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

#### **HUIS CLOS ET ZOOM**

---

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

**2020-12-305**

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉE

---

### **3. PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021**

---

	<b>Budget 2020</b>	<b>Budget 2021</b>
<b>Revenus</b>		
Taxes	1 441 300	1 393.300
Paiements tenant lieu de taxes	62 300	58 800
Transferts	525 300	1 344 100
Services rendus	138 100	96 900
Imposition de droits	15 800	16 000
Amendes et pénalités	1 200	1 000
Intérêts	20 900	20 600

**PROCÈS-VERBA**  
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE**

---

Autres revenus	2 000	2 000
	<b>2 206 900</b>	<b>2 932 700</b>
<b>Charges</b>		
Administration générale	408 800	413 600
Sécurité publique	139 400	161 200
Transport	449 400	442 200
Hygiène du milieu	651 400	726 000
Santé et bien-être	127 500	127 500
Aménagement, urbanisme et développement	57 600	69 600
Loisirs et culture	81 200	82 400
Frais de financement	53 800	36 400
	<b>1 969 100</b>	<b>2 058 900</b>
<b>Excédant (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales</b>	<b>(647 100)</b>	<b>(48 100)</b>
<b>Conciliation à des fins fiscales</b>		
<b>Financement</b>		
Remboursement de la dette à long terme	<b>( 5 700 )</b>	<b>(87 300 )</b>
<b>Affectations</b>		
Activités d'investissement	652 800	135 400
Excédent de fonctionnement non affecté		
<b>Excédant (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Excédant de fonctionnement non affecté au 1-1-2020</b>		
<b>Excédant (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales prévu 2020</b>		
<b>Affectation de l'excédant (déficit) de fonctionnement non affecté en 2021</b>		
<b>Excédant de fonctionnement non affecté au 31-12-2020 prévu</b>		

---

---

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

---

**5. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2021**

---

---

**2020-12-306**

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR  
Et résolu à l'unanimité

**QUE**

le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2021, telles que présentées.

ADOPTÉE

**2020-12-307**

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** comme indiqué dans le règlement 2019-252, portant sur le traitement des élus municipaux, les conseillers acceptent une augmentation de 2,1 % ;

**QUE** les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge acceptent une augmentation des salaires des employés (cols bleus, cols blancs et les pompiers) de 2 % ;

ADOPTÉE

---

**6. ADOPTION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2021**

---

**2020-12-308**

Il est proposé par NATHALIE DENAULT  
Et résolu à l'unanimité

**TAUX GLOBAL DE TAXATION PRÉVISIONNEL DE 2021**

Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation prévisionnel est de 1 432 800 \$ divisé par l'évaluation des immeubles imposables ayant servi à établir les revenus de la taxe foncière générale soit de 61 214 300 \$.

$$1\,432\,800 \$ \text{ divisé par } 61\,214\,300 \$ = 2,07 / 100 \$$$

La proportion médiane du rôle d'évaluation foncière pour l'année 2021 est de 91 % ;

Le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'année 2021 est de 1,10.

**TAUX DES TAXES EN VIGUEUR POUR 2021**

Taxe foncière générale	0,65 \$ / 100 \$
Eau	321 \$ / l'unité
Égouts	218 \$ / l'unité
Déchets domestiques	304 \$ / l'unité
Recyclage	10 \$ / l'unité
Sécurité publique	200 \$ / l'unité
Contrôle des moustiques	162 \$ / l'unité
Enlèvement de la neige	106 \$ / l'unité
Loisirs et culture	122 \$ / l'unité

ADOPTÉE

---

**7. TAUX D'INTÉRÊT PERÇU SUR TAXES EN ARRÉRAGES**

---

**2020-12-309**

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le taux d'intérêt applicable (2021) trente (30) jours après facturation est de 0,7500% par mois (9 % par année).

ADOPTÉE

**8. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

**2020-12-310**

Il est proposé par LISE A. ROMAIN  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à

ADOPTÉE

Président

Secrétaire

---

DEBBIE LAPORTE  
Mairesse

---

NAOMIE RIVET  
Directrice générale/Sec.Trésorière

« Je, DEBBIE LAPORTE, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».